



## ***BAREMES DES HONORAIRES***

### **HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR VENTE ET ACHAT DE BIENS A USAGE D'HABITATION**

APPLICABLES SUR LE PRIX DE VENTE TTC, à la charge du VENDEUR ou ACQUEREURS / Barème non cumulatif.

TRANCHE DE PRIX	MONTANT TTC (1) DES HONORAIRES	
	MANDAT EXCLUSIF	MANDAT NON EXCLUSIF
< 150 000 €	5.50 %	6 %
> 150 000 €	4.60 %	5 %
FORFAIT PARKING/BOX	2 000 €	

(Diagnostics obligatoires offerts pour toutes ventes en mandat exclusif)

### **HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE**

Pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi N°89-462 du 06/07/1989.

PRESTATIONS	MONTANT TT (1) DES HONORAIRES		
	Zone Très tendue*	Zone Tendue*	Autres Zones
Selon la liste des villes publiées en annexe du décret n°2013-392 du 10 mai 2013			
Visites/ Constitution des dossiers/ Rédaction du bail A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE		10€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>
Etat des lieux A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE	3€/m <sup>2</sup>		

\*Selon la liste des villes publiée en annexe du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013

### **HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE**

Pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi N°89-462 du 06/07/1989.

PRESTATIONS	MONTANT TTC (1) DES HONORAIRES
Gestion locative hors secteur de Mantes (+20Km autour de Mantes)	7% HT sur les encaissements Soit 8,4% TTC
Garantie Loyers Impayés	2,8% sur les encaissements

(1) TVA 20% Selon le taux en vigueur